

▲ Contexte professionnel – Finalité du diplôme :

Le titulaire du CAP " Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques " intervient dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations utilisant de l'énergie électrique.

Les situations professionnelles visées par ce diplôme de niveau V concernent la participation à des tâches de mise en œuvre, de mise en service, de maintenance sur des installations et équipements électriques (courant faible, courant fort). L'activité est principalement liée à la basse tension (domaine BTA), où les travaux d'organisation et de réalisation sont exécutés en toute autonomie, alors que les tâches de mise en service et maintenance sont effectuées dans des limites d'autonomie et sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

Les compétences professionnelles développées permettent l'exécution, en toute sécurité, des tâches de niveau « ouvrier professionnel » sur des équipements et des installations électriques, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, dans le respect de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

▲ Conditions de travail :

L'activité du titulaire du CAP " Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques " peut impliquer des déplacements; varie selon le secteur, le mode d'organisation et le degré d'automatisation des équipements; peut s'exercer les fins de semaine et être soumise à des astreintes. Le port d'équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants...) est exigé.

▲ Fonctions et missions dans l'entreprise

Le titulaire du CAP " Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques " exerce son métier dans des entreprises de toutes tailles, dans l'ensemble des secteurs d'activités. Il intervient notamment dans les champs d'applications suivants :

- Les installations qui concernent aussi bien l'énergie électrique que les courants faibles et informations. Ces derniers véhiculent la voix, les données, les images nécessaires au fonctionnement, à la gestion technique, à la supervision et à la sécurité des personnes et des biens :
 - Dans les locaux tertiaires non résidentiels,
 - Dans les logements individuels et collectifs,
 - Dans les bâtiments industriels.
- Les équipements industriels : réalisation de coffrets et armoires destinés à la distribution et au contrôle / commande des moyens de production des biens de consommation.
- Les réseaux de distribution d'énergie électrique : pose et raccordement des réseaux d'infrastructures aériennes et souterraines, en milieu rural et urbain, sur les domaines public et privé. Ces réseaux peuvent concerner l'éclairage public et la signalisation urbaine.
- Les énergies renouvelables : les directives européennes ouvrent une perspective nouvelle dans ce domaine.

Les activités du titulaire du CAP " Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques " sont limitées aux fonctions principales suivantes :

- ORGANISATION (de son poste de travail)
- RÉALISATION (Exécution d'équipements et installations électriques)
- MISE EN SERVICE (participation)
- MAINTENANCE (participation et/ou intervention sur ordre)

▲ Qualités requises :

- Bonne acuité visuelle
- Dextérité
- Méthode
- Logique
- Prudence

▲ Conditions d'admission :

- Avoir + de 16 ans et – 26 ans ou * Avoir terminé la scolarité obligatoire (3ème) et avoir 15 ans
- Avoir déposé un dossier de candidature à l'ICF/ CFAI
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise. L'ICF peut vous apporter une aide individuelle dans votre recherche d'entreprise.

▲ Suite dans les études après l'obtention du diplôme :

Ce socle de compétences donne la possibilité d'aborder ultérieurement une formation de niveau IV.

▲ Durée de la formation :

- 2 ans de formation alternée :
 - 2 semaines en entreprise
 - 1 semaine à l'ICF (Soit environ 24 semaines à l'ICF sur les 2 années de formation)

REGLEMENT D'EXAMEN			HORAIRE HEBDOMADAIRES DE FORMATION A L'ICF / EMTH
INTITULE DES EPREUVES	COEF	TYPE D'EPREUVE	
DOMAINE PROFESSIONNEL :			
Communication technique	4	Ponctuelle écrite	3 h
Réalisation	9 (1)	Ponctuelle	8 h (2)
DOMAINES GENERAUX :			
Français et histoire géographique	3	Ponctuelle écrite et orale	2 h 15
Mathématiques – sciences	2	Ponctuelle écrite	2 h
Éducation physique et sportive	1	Ponctuelle	Ponctuelle
Epreuve facultative de langue vivante étrangère (3)	/	Ponctuelle orale – 20 min	

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement.

(2) dont 1 h pour la Prévention Santé Environnement.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

▲ Examen :

Validation du diplôme en épreuves ponctuelles.

▲ Taux de réussite à l'examen :

<http://www.icf-beziers.fr/4-13413-Resultats-et-distinctions.php>